Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIVe Année.

15 Mai 1888.
No 10.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Le Doit et l'Avoir en éducation. — Pédagogie française. — Questions de français. — Les langues parlées en Suisse. — Les courses scolaires et leur importance pédagogique (suite). — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Chronique fribourgeoise. — **Vaud:** Responsabilité des commissions d'école. — **Jura bernois:** Correspondance. — Partie pratique: Sujets d'examens: Dictée. Compositions. Problèmes. — Nominations.

LE DOIT ET L'AVOIR EN ÉDUCATION

ou la pédagogie d'Emile comparée à celle de nos jours.

(Suite.)

Ce qui nous manque, c'est-à-dire le déficit de la pédagogie en Suisse (*selon M. Dietrich*, bien entendu) dépasse de beaucoup notre capital. Encore laissons-nous de côté quelques minuties.

Nous voulons faire des enfants des hommes avant le temps, et nous faisons porter à l'esprit de l'élève des fruits hâtifs, mal mûrs et qui, partant, manquent de saveur et se gâtent vite. Nous formons ainsi de vieux enfants et des savants précoces. Et ce n'est pas seulement à l'école qu'on fait ainsi fausse route; mais c'est dans la famille et la société qu'on pousse l'enfant hors de sa voie. Le costume, les lectures, le langage, la vie de société, tout contribue à ce fâcheux résultat.

L'observation de M. Dietrich est parfaitement juste. Mais l'Ecole ne peut prétendre à réformer la famille et la société.

Nous avons le tort (poursuit l'auteur) de parler aux enfants d'œuvres d'art qu'ils n'ont pas vues et d'une morale qui ne tombe pas sous les sens. Car selon M. Dietrich qui parle ici comme

Aristote et les *philosophes sensistes, toutes nos connaissances dériveraient des sens.*

J'avoue ne pas comprendre. Si on ne voulait parler aux enfants que de ce qu'ils peuvent voir et toucher, leur savoir serait bien réduit. Il y a des choses qui ne peuvent même être montrées et dont cependant la connaissance s'impose. Les vérités morales ne peuvent être montrées ni démontrées comme les vérités physiques.

Quant à l'origine de nos connaissances, déjà Comenius, le grand pédagogue slave, ne fait pas dériver toutes les connaissances des sens, mais aussi de la raison. Kant, le grand philosophe allemand, qui s'est, comme on sait, occupé, avec sa profondeur habituelle, de pédagogie, indique les sens et la raison comme sources de nos connaisances et se rencontre ainsi avec son illustre devancier Leibnitz, qui admettait le principe d'Aristote : il n'y a rien dans notre esprit qui n'ait, au préalable passé par les sens, excepté l'intelligence elle-même.

Un autre tort de la pédagogie actuelle consisterait à tenir aux enfants des discours et un langage qu'ils ne comprennent pas. Cela par exemple les jours de fête.

Quelques exemples auraient été nécessaires pour expliquer la pensée de M. Dietrich.

Nous faisons mal en proposant pour modèles des enfants à d'autres enfants; nous excitons par là la jalousie ou une mauvaise émulation.

Mieux vaudrait, dit le critique, qu'ils ne sussent rien que d'étudier par vanité ou par colère ou jalousie contre celui qu'on leur donne pour modèle. Ce tort se rencontre surtout chez les parents.

Le mal est que les parents ne changeront pas sur ce point et ne comprendront pas le raisonnement de M. D. qui nous paraît aller un peu loin.

A la suite et à la façon du physiologiste anglais Herbert Spencer, notre auteur voudrait que le châtiment ne fût que la suite naturelle de la faute.

Nous ne voyons pas pourquoi celui qui a manqué ne serait pas puni purement et simplement, comme on le fait dans la société civile, où ils prendront place plus tard.

Nous nous préoccupons trop de la quantité et pas assez de la qualité de l'enseignement.

Montaigne, le spirituel auteur des « Essais » *disait déjà au XVI*e *siècle : « J'aime mieux que mon » élève ait la tête bien faite que pleine, » et Rollin, plus tard : « Mieux vaut savoir peu et bien. »*

La manie de faire apprendre beaucoup de choses *par cœur* nuit aux enfants, observe M. Dietrich : car en les faisant étudier ainsi, on les accoutume à bredouiller et à traîner en parlant quand la mémoire fait défaut.

Nous avons vu, par la citation que nous faisions de M. Vapereau dans notre article sur la Récitation à l'école primaire, qu'il en est, au contraire, qui pensent que la récitation où l'élève reproduit au lieu de faire lui-même des phrases, lui donne de l'assurance et de la facilité pour parler et lui est utile au lieu de lui nuire. Ce jugement de M. Dietrich nous semble dicté par l'effet d'un préjugé contre la mémoire assez commun dans la Suisse allemande.

L'art de l'instituteur consiste à ne pas s'arrêter aux minuties et à concentrer l'attention de l'élève sur les choses essentielles.

Mais est-on toujours bien d'accord sur ce qui est minutie et ce qu'il importe de comprendre et de retenir?

L'étude de l'histoire apprendra aux élèves à lire dans le cœur des hommes? Il n'est pas besoin pour cela d'un enseignement spécial de la philosophie.

S'il s'agit ici d'enfants ou tout au plus d'adolescents, comment pourraient-ils lire dans le cœur des hommes, quand, avec de la maturité et de l'expérience, on n'y parvient pas toujours.

Ce qu'il faut inculquer aux enfants ce sont les idées qui contribueront à leur bonheur et leur aideront à remplir leurs devoirs. Il y a à cet égard un progrès dans les écoles, mais pas dans ces écoles où on entasse les faits au préjudice des points de vue les plus importants, les plus généraux.

Ces points de vue essentiels, constituant des généralités, sont-ils à la portée des enfants? N'est-ce pas plutôt par les détails qu'on cultive l'esprit des enfants?

M. Dietrich veut qu'on exerce la sagacité des enfants et qu'on rompe leur esprit à la critique, de manière qu'ils ne se laissent convaincre que par des arguments irréfutables et péremptoires.

Mais par ce raffinement n'est-il pas à craindre qu'on fasse des esprits retors et des ergoteurs, les plus insupportables des hommes dans ce bas monde? Cette sorte de gens est déjà assez nombreuse dans la société actuelle.

M. Dietrich conclut ainsi : Nous avons encore beaucoup à faire pour réaliser les idées de l'Emile, et pourtant, ajoute-t-il, ce n'est ni faute de temps, ni faute de sacrifices de la part de la société si nous ne le faisons pas. Ici s'arrête notre analyse des remarques de l'instituteur allemand.

Cet article étant déjà un peu long, nous réservons pour un prochain numéro l'expression de notre jugement sommaire sur le parallèle institué par M. Dietrich, ainsi que sur sa manière de comprendre et d'interpréter l'Emile dont il a l'air d'ailleurs de ne saisir que le côté lumineux, celui qui faisait appeler ce livre *l'Evangile naturel de l'éducation*, par Gœthe.

ALEXANDRE DAGUET.

PÉDAGOGIE FRANÇAISE

(Suite.)

Le premier numéro de la *Revue pédagogique* de Paris renferme une étude curieuse de M. Jules Simon sur *la pédagogie de M. Gréard*, le nouveau membre de l'Académie française. Avons-nous besoin de dire à nos lecteurs qui est Jules Simon, ce philosophe doublé d'un littérateur et d'un politique, qui a écrit le *livre de l'école* et tant d'autres beaux ouvrages et qui, partant, est bien qualifié pour apprécier dignement le nouvel académicien.

Jules Simon loue surtout M. Gréard de n'avoir été toute sa vie qu'un professeur, un éducateur. « Mais un pédagogue tel que Montaigne, Rabe- » lais, Rollin, Locke, Rousseau, Condillac..... » Qu'on appelle Rabelais un pédagogue, c'est un peu fort, même après les maximes profondes et lumineuses de bon sens qu'on trouve çà et là dans Gargantua et Pantagruel. On est aussi un peu étonné de ne pas trouver les vrais pédagogues comme Pestalozzi et Girard dans cette nomenclature. Mais on ne voulait probablement parler que des Français parmi lesquels on compte le genevois et suisse Rousseau.

M. Jules Simon mentionne ensuite les quatre volumes dont se compose l'œuvre de M. Gréard sur l'éducation; le premier consacré à l'instruction primaire, le second et le troisième à l'instruction secondaire, le quatrième à l'enseignement supérieur.

Dans le premier de ces quatre volumes, M. Gréard prend l'enfant à l'école maternelle et trace un tableau charmant des Jardins d'enfants d'après la méthode de Frœbel.

« Ce pédagogue, dit M. Jules Simon, parlant de M. Gréard, n'est pas » un pédant. C'est un écrivain de la bonne école française. Il rend aima- » ble tout ce qu'il touche, jusqu'à l'érudition elle-même. Mais ce qu'il sait » encore mieux que les livres et les lois, c'est le cœur humain, ce sont » les lois qui dirigent nos sentiments et le chemin que suivent les esprits » pour arriver à la vérité... Il faut avant tout faire un homme... Il faut à » la fois le préparer à la carrière qui nous est commune et à la branche » de l'activité humaine où sa destinée, ses goûts et sa capacité, peut être » un hasard malheureux, le classeront. Il faut même autant que possible » aider ou éclairer un choix dont peuvent dépendre son bonheur et la » sécurité du corps politique. »

M. Jules Simon montre ensuite M. Gréard s'élevant contre la tendance de certains éducateurs de faire sortir les enfants de leur classe et de transformer en patron un homme fait pour un ouvrier. « Or, on trouve, dit-il, dans toutes les familles des gens qui veulent monter ou faire monter. Au fond ils ne savent pas que monter au delà de sa valeur, c'est en réalité descendre. Ils ne comprennent pas qu'il n'y a rien de plus contraire aux doctrines de la démocratie et de la république. « Personne chez nous ne » veut être sous-officier, parce qu'on ne comprend pas que le bonheur et » la dignité consistent à occuper précisément la place dont on est le plus » capable. Nous n'avons de respect que pour les galons. »

M. Gréard appelle le *désir de monter* un mal français par excellence. Ce mal n'est cependant pas particulier à la France et le conseil que donne l'éducateur français aux gouvernements d'apprendre à mettre chacun à sa place comme étant le premier besoin d'une société, peut s'appliquer ailleurs que sur les bords de la Seine ou de la Loire. N'est-ce pas cette manie

qu'a mise en scène et persiflée avec tant d'esprit et de mordante ironie l'un de nos écrivains romands, l'auteur de *Grimpion* instituteur et de *Grimpion* le politicien, M. Jules Besançon ? Et combien y en a-t-il qui, pouvant monter éprouvent des scrupules et se demandent s'ils en sont capables ? Les hommes qui déclinent une position plus élevée par sentiment de leur insuffisance sont rares, comme la modestie, c'est-à-dire comme les corbeaux blancs. Ceux qui les nomment les ont trouvés capables, cela leur suffit, pourquoi seraient-ils plus scrupuleux que leurs électeurs ?

ALEXANDRE DAGUET.

QUESTIONS DE FRANÇAIS

Un professeur d'allemand en pays français (les Allemands veulent toujours en savoir plus long que les Français sur la langue de ces derniers), demandait un jour à ses élèves quelle différence ils faisaient entre les deux locutions *pendant que* et *tandis que*. Les pauvrets ne surent que répondre, et le professeur se livra à des distinctions impossibles, car plu- grammairiens français, Bescherelle, entre autres, dans sa *Grammaire nationale*, prouvent par l'exemple des meilleurs auteurs que *pendant que* et *tandis que* ont souvent été employés l'un pour l'autre. Ainsi l'ont fait Bossuet, La Fontaine, La Bruyère, Massillon.

Suivant la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier, autre grammairien de renom, *tandis que* indiquerait une *opposition entre deux actions* et *pendant que*, la *simultanéité*. Mais cette distinction qui a quelque chose de spécieux, n'a pas été observée par les écrivains les plus célèbres.

Dans sa fable de l'Astrologue, La Fontaine s'exprime ainsi :

« Un astrologue un jour se laissa choir
» Au fond d'un puits ; on lui dit : Pauvre bête,
» *Tandis qu'à* peine à tes pieds tu peux voir,
» Penses-tu lire au-dessus de ta tête ? »

Le fabuliste eût pu dire tout aussi bien :

Pendant qu'à peine à tes pieds tu peux voir.

Or, n'est-ce pas aux grands écrivains qu'il faut recourir quand il s'agit de la langue qu'ils ont maniée en maître ?

Dans son curieux livre : *les Grammairiens en France*, M. Julien Tell voudrait qu'on s'adressât à la *logique*, comme si la langue était faite de logique et non d'usage. Il est bon de faire observer que M. Tell ne voit dans le dictionnaire de Littré rien de plus neuf, et de plus heureux que dans les cent autres qui l'ont précédé. Ce n'est pas ainsi qu'en a jugé la critique.

A. D.

Les langues parlées en Suisse [1].

La Suisse est l'un des Etats de l'Europe où l'on parle le plus de langues différentes.

[1] L'aperçu qu'on va lire nous a été envoyé en *allemand* par M. Otto Henne-Am Rhyn, archiviste d'Etat à St-Gall et auteur de nombreux et importants ouvrages sur l'histoire nationale et la civilisation dans le monde entier. Nous appelons l'attention des statisticiens sur la distribution des langues dans notre pays comme l'établit M. Henne. Nous recevrons avec reconnaissance les remarques auxquelles elle ne peut manquer de donner lieu.

D'abord, partie intégrante de l'empire germanique, notre pays ne tarda pas à voir d'autres langues prendre place à côté de l'allemand, soit par l'effet de ses conquêtes sur les duchés de Milan et de Savoie, soit par suite de ses alliances avec Genève, Neuchâtel, etc. Malgré ce mélange de langues, les habitants de ces contrées donnent un exemple de paix et d'union bien fait pour édifier les autres peuples.

La statistique de la population, sous le rapport des langues, telle que nous l'a fait connaître le recensement de l'année 1880 se résume de cette façon :

Allemands	2 030 792
Français.	608 007
Italiens	161 923
Romanches	38 705
Parlant d'autres langues.	6 675

Les cantons où ces divers idiômes sont en usage, peuvent se grouper comme suit :

I. *Cantons purement allemands* et sans mélange de population différente : Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell, St-Gall, Argovie, Thurgovie. — Bâle-Ville seul offre un appoint d'habitants parlant français (allemands 62 644 et français 1901).

II. *Cantons offrant un mélange de langues* et où ces langues dominent dans une partie distincte du territoire : Berne (allemands 452 039 ; français 78 640). Fribourg (français 79 316 ; allemands 35 705). Valais (français 67 214 ; allemands 31 952).

III. *Cantons français d'origine*, mais où la population allemande sans occuper un territoire spécial est disséminée au sein de la population de langue française : Neuchâtel (77 525 français, 24 489 allemands) ; Vaud (212 164 français, allemands 21 692) ; Genève (français 86 414, allemands 11 500).

IV. *Un canton purement italien :* Tessin, où une seule petite commune parle l'allemand ; c'est celle de Bosco [2] (italiens 129 409, allemands 1654, dont 336 habitent la commune ci-dessus).

V. *Grisons* (43 664 allemands, 37 792 rhéto-romans, 972 italiens).

Un fait curieux est que les quatre langues nationales sont représentées dans chaque canton, bien qu'elles ne le soient parfois que par quelques individus. Pendant la construction du Gotthard, le canton d'Uri était inondé d'italiens qui augmentaient d'un quart la population indigène, mais qui ont disparu depuis lors.

Dans la Suisse en général, de même que dans chaque canton *mixte sous le rapport des langues*, la langue officielle est celle de la majorité. Mais lois et actes y sont traduits dans la langue de la minorité. Les tribunaux de district rendent la justice dans l'idiôme local ou dans la langue des parties sans qu'il en résulte des difficultés, des conflits, ni de graves complications.

A. Daguet.

[2] La vallée de Bosco, au district de Vallmagia forme un entonnoir où le soleil ne pénètre que rarement. Il est entièrement séparé des contrées environnantes par de hautes montagnes. Voir les *Dictionnaires de Lutz et de Leresche.*

Les courses scolaires et leur importance pédagogique.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

(Suite.)

II. Les avantages

Les avantages des courses scolaires sont aussi nombreux que variés ; je crois pouvoir les ranger dans les trois classes suivantes :

a) Avantages physiques ;
b) Avantages intellectuels ;
c) Avantages moraux.

Nous allons rapidement passer en revue ces trois classes et indiquer d'une manière succincte tous les bienfaits qui résultent des courses scolaires.

A. Avantages physiques

Les avantages physiques des courses scolaires sont trop évidents pour que je m'y arrête longtemps: respirer l'air pur et vivifiant de la campagne, des forêts et des sommités de notre Jura, fortifier les muscles par une marche de quelques heures, par des jeux et des exercices gymnastiques exécutés en plein air, gagner un surcroît d'appétit pour le soir et un bon sommeil pour la nuit suivante, tels sont les avantages matériels qu'offre toute promenade; c'est une application pratique des règles d'hygiène qu'on s'efforce d'enseigner dans tous les degrés de l'école primaire ; c'est aussi un excellent moyen de contribuer à cet enseignement.

Respirer l'air pur de la campagne est un avantage plus considérable qu'on ne le croit et dont beaucoup d'enfants sont privés. Ceux qui habitent le centre des villes, au milieu de la poussière et des mauvaises odeurs, ceux qui demeurent toute l'année dans des ruelles étroites et sombres, où l'air et la lumière ne pénètrent que difficilement, savent ce que vaut l'air pur de la forêt ; et pourtant, beaucoup n'en profitent guère ; je n'en veux pour preuve que les trois exemples suivants, pris au hasard dans les familles de mes élèves :

Madame D*** me disait dernièrement : « Mon fils ne sort jamais de la ville ; pendant la semaine, mon mari et moi travaillons dans une fabrique, et le dimanche, nous sommes si fatigués que nous restons à la maison pour nous reposer. Mon fils ne fait donc jamais de promenades. »

Madame C***, mère de neuf enfants et veuve depuis quelques années, me disait aussi : « Mon fils est toujours à la maison ; la semaine je travaille, et le dimanche je trouve que mes enfants m'ont assez ennuyée pendant six jours pour que je puisse me promener sans eux le septième, je les enferme ! »

Madame P***, en me remerciant de la peine que je me donnais pour ses fils, ajoutait: « Sans vous, mes enfants seraient toujours dans la rue; leur père nous a abandonnés et je suis trop faible pour pouvoir me promener. »

Je me hâte d'ajouter que la seule pièce qu'habite cette famille est une cave voûtée et cimentée dont l'unique fenêtre ouvre dans un poulailler. Jugez de l'air qu'on y respire !

Ces exemples pourraient être multipliés ; je suis certain que mes collègues des villes ont pu faire eux-mêmes de tristes découvertes au point de vue de l'hygiène en se rendant chez les parents de leurs élèves pauvres, visites que j'engage chacun à faire aussi souvent qu'il le peut.

Ces exemples prouvent que l'air de la campagne fait défaut à bien des

petits êtres et que, leur en procurer une fois par semaine, c'est leur rendre un vrai service.

Au reste, c'est là un avantage dont l'instituteur est le premier à profiter; malgré tous les appareils ventilateurs, l'air d'une salle d'école a toujours une influence plus ou moins pernicieuse sur ceux qui le respirent; le meilleur moyen de lutter contre cette influence, c'est de conduire toute la classe à la campagne aussi souvent que faire se peut.

A côté de l'avantage que nous venons de signaler, une marche soutenue est elle-même un excellent exercice parce qu'elle exige un travail musculaire assez considérable ; la marche est aussi une faculté susceptible de développement et je suis étonné des résultats auxquels on peut arriver avec quelques exercices : ainsi, en juin 1884, je suis allé avec ma classe (des garçons de 11 ans), à pied, de la Chaux-de-Fonds à Chaumont, par la Vue-des-Alpes et le Val-de-Ruz, avec retour par le même chemin; total, 36 km. au minimum ; toute la course s'est effectuée à pied, et cependant, aucun de mes garçons ne s'est ressenti de ce vrai tour de force. A deux reprises (1er juillet 1886 et 20 juin 1887), je suis allé avec ma classe (garçons de 8 à 9 ans), à pied, de Neuchâtel au sommet de Tête-de-Ran (distance : 12 km. ; différence d'altitude : 1000 m.).

Ces courses employaient, bien entendu, la journée entière et ne s'entreprenaient qu'après avoir fait plusieurs promenades d'une demi-journée pendant les semaines précédentes ; ce sont ces dernières promenades que je conseille d'exécuter pendant l'après-midi de congé, afin de pouvoir en faire beaucoup sans que ces sorties nuisent aux études.

Les muscles des jambes ne sont pas seuls à profiter des courses scolaires ; la lutte, les jeux, les exercices gymnastiques de toute sorte exécutés sur une pelouse développent et fortifient le système musculaire dans son ensemble, de même qu'ils provoquent une respiration plus rapide et plus profonde.

La fatigue qui en résulte est relativement faible ; à leur âge, nos élèves sont sans cesse en mouvement ; à peine a-t-on décidé de faire une halte réclamée depuis longtemps, à peine la troupe s'est-elle assise au bord du chemin que, chacun, poussé par un irrésistible besoin de mouvement, se relève pour essayer quelque tour de force ou d'adresse. Je n'ai jamais vu mes garçons se tenir en place plus de cinq minutes ; il y a dans ces petits corps une telle exubérance de vie à dépenser, stimulée encore par la grande liberté dont ils jouissent et par l'espace dont ils disposent, que tout repos devient un supplice.

J'ai toujours éprouvé un sentiment d'indescriptible satisfaction à me voir en pleine campagne, entouré de ma troupe folle de joyeux et bruyants garçons, courant, sautant, bondissant, luttant et se roulant sur l'herbe au milieu des exclamations, des rires sonores et des cris de joie de ce petit monde, si heureux de jouir du grand air et de la liberté !

Au reste, ces avantages physiques des courses scolaires sont aussi favorables au maître qu'aux élèves, surtout s'il organise lui-même les jeux et y prend part. Non seulement c'est là un très bon exercice, mais le jeu offre alors un intérêt tout nouveau aux yeux des enfants.

Mais laissons là ces avantages matériels, si évidents par eux-mêmes, et voyons quels sont les *avantages intellectuels* des courses scolaires.

(A suivre.) L. Benoit.

Chronique neuchâteloise.

Ces derniers jours, la ville de Neuchâtel a perdu son président de la commission d'éducation, M. Edouard Knöry. Après de bonnes études faites dans les écoles de cette ville, M. Knöry était devenu gouverneur en Russie et y avait fondé un pensionnat à Odessa. Cet établissement prospéra et valut à M. Knöry une position financière aisée et la croix d'un ordre russe. M. Knöry était d'un caractère vif, mais enjoué et bienveillant.

La commission d'éducation de Neuchâtel, examen fait des *ardoises* de M. Clarin, les a trouvées très utiles, très pratiques et bien supérieures aux tableaux noirs que l'on emploie ordinairement dans les écoles. Ces tableaux Clarin ont encore l'avantage de la durée, tout en étant moins coûteux. Aussi les directions de l'instruction publique de plusieurs cantons, c'est-à-dire de ceux de Genève, Vaud, Zurich, Berne, Fribourg, s'en servent-elles pour leurs écoles.

Chronique jurassienne.

Programme de l'Ecole cantonale de Porrentruy. — Discours prononcé par M. Schaller, inspecteur d'écoles. — Nécrologie (M. Lachat). — Synode pédagogique.

L'Ecole cantonale de Porrentruy a pris depuis quelques années une place considérable dans l'enseignement public. Pour s'en convaincre, il n'y aurait qu'à jeter un coup d'œil sur la liste des citoyens qui sont sortis de cette Ecole et qui occupent des fonctions plus ou moins en vue dans la société. Sans doute les meilleurs établissements d'instruction ne donnent pas le talent; mais ils contribuent à le cultiver et à le mettre en rapport.

L'historique de l'établissement, dû à la plume de M. le recteur Meyer, nous retrace à grands traits la vie de l'Ecole cantonale pendant les trente années de son existence. Parmi les anciens professeurs les plus méritants ou les plus connus par leurs écrits, nous trouvons le latiniste Louis Dupasquier, fribourgeois d'origine, le mathématicien français Durand, Xavier Kohler, le poète et érudit historique, Emile Cherbuliez, aujourd'hui recteur d'école à Mulhouse, le littérateur Péquignot, Alexandre Favrot, actuellement préfet de Porrentruy, Caze, poète et feuilletoniste, mort à Paris.

La nomination d'un maître protestant amena la démission de deux abbés qui estimaient la présence d'un professeur de la confession réformée incompatible avec la leur, et cependant le canton de Berne est mixte en religion et l'Ecole cantonale en est l'expression naturelle.

Le nombre des élèves s'est élevé à 120 pour l'année 1887-1888.

— Qu'on ne s'étonne pas de nous voir revenir sur un écrit de date un peu vieille, le discours prononcé par M. G. Schaller, inspecteur d'écoles à Porrentruy, dans la fête cinquantenaire de l'Ecole normale. Nous n'en avons fait qu'une mention rapide sans dire un mot du tableau instructif qu'il trace de l'état scolaire du Jura, de 1815 à 1886; ce récit donne à cette brochure un intérêt que n'ont pas les écrits de circonstance.

Le *Journal du Jura* qui, par parenthèse, en est à sa 38e année, nous apprend la mort d'un instituteur de mérite, M. Lachat qui a été mis à la retraite, en 1887, *après 50 ans d'enseignement*, avec une modique pension dont on ne nous dit pas le chiffre, et pour cause sans doute. » M. La» chat, dit *le Jura*, appartenait à cette génération d'hommes qui doivent

» leur instruction à leur initiative personnelle. » C'est que l'Ecole normale n'existait pas encore.

Le Synode des instituteurs s'est occupé de gymnastique et de chant. La société relative à ce dernier art sera réorganisée. Mais *l'Educateur* recevra probablement du Jura un rapport détaillé sur les opérations synodales.

A. D.

Chronique fribourgeoise.

Nous nous occupons rarement de ce canton et pour cause. Nous nous souvenons de la triste politique qui a séparé les instituteurs fribourgeois de leurs confédérés des autres cantons français, sauf le Valais où le drapeau de la scission a été planté par une politique analogue.

Mais pour tout cela, nous ne serons pas injustes envers ce canton comme il l'a été envers ses co-Etats romands et nous rendrons justice à tous les progrès qui s'y accomplissent.

C'est ainsi que nous félicitons M. Genoud de son zèle et de son succès étonnants dans l'organisation de l'Exposition scolaire. Le 4e rapport vient de sortir de presse et nous donne des détails dont nous reproduisons quelques-uns.

La cotisation que paient chaque année les sociétaires (1 fr. 50) a été suspendue pour cette année.

On collectionnera les œuvres du Père Girard; on s'est adressé aux diverses personnes que l'on supposait avoir des manuscrits et des ouvrages de ce moine illustre, et il en sera fait un catalogue spécial.

M. Gunzinger, directeur de l'Ecole normale de Soleure, qui avait été chargé par le département fédéral de faire rapport sur les expositions diverses a tracé un tableau très favorable à l'Exposition fribourgeoise qu'il croit appelée à devenir un *centre* pour les cantons voisins, entre autres comme cité du P. Girard, et a préavisé en faveur d'un subside, comme pour Berne et pour Zurich, c'est-à-dire les expositions les plus saillantes.

Fribourg serait chargé de servir de trait d'union entre les méthodes allemandes et françaises.

Fribourg s'est procuré une belle collection des cartes Guyot, le géographe neuchâtelois établi aux Etats-Unis.

Le local de l'Exposition est malheureusement placé dans un des bas quartiers de la ville.

Selon M. Gunzinger, les expositions scolaires, pour prospérer, ont besoin d'un personnel spécial capable et zélé qui en soit et l'organisateur et l'interprète. Nous ne pouvons nous empêcher de répéter que c'est ce que nous aurions trouvé sur une grande échelle à Zurich si l'Exposition scolaire fédérale suisse eût été rendue *permanente* dans cette ville. Mais comme le principe de la multiplicité a prévalu sur celui de l'unité, la chose devient plus difficile et nécessiterait des frais considérables de la part de toutes les localités qui ont fondé des expositions.

Il avait été question de fractionner les expositions, c'est à-dire de décentraliser l'Exposition. Chacune des localités exposantes aurait été le centre d'une spécialité, l'une du mobilier scolaire, une autre de la cartographie, une troisième de la bibliographie, et chacune d'elles aurait été favorisée d'une subvention fédérale. Mais ce projet de décentralisation, proposé par M. Gunzinger, a été, sauf erreur, abandonné à la suite de l'opposition qu'a rencontrée cette idée de la part des localités désignées *pour ces exhibitions partielles.*

Le catalogue de l'Exposition de Fribourg témoigne d'une variété et d'une richesse qui font honneur au Comité local et à son infatigable organisateur.

M. Genoud s'est occupé aussi avec succès des travaux manuels.

Les dépenses pour l'Exposition de Fribourg s'élèvent à 1856 francs. Elle a reçu une subvention fédérale de 700 francs. Celle-ci sera portée cette année à 1000 fr. auxquels le Grand Conseil de Fribourg ajoute 1000 francs.

Fribourg a aussi, comme on sait, une Ecole professionnelle. Mais elle est peu fréquentée, au grand chagrin des organisateurs et des bons citoyens qui espéraient voir renaître un peu de cet esprit industrieux et industriel qui a fait la prospérité et la gloire de Fribourg au XV^e^ siècle, mais qui déclinait au XVI^e^ siècle sous l'influence du *condottiérisme* et de l'*ascétisme*, c'est-à-dire du service militaire étranger et d'un esprit monacal excessif qui assombrissait la vie. A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Responsabilité des Commissions d'école.

En parcourant le rapport général sur la revision de la loi scolaire, je vois qu'une bien petite place y est accordée à une question qui me paraît pourtant extrêmement importante : *la réorganisation des Commissions d'école.* Tout en admettant les diverses innovations proposées par M. le rapporteur, je ne puis m'empêcher de présenter quelques réflexions qui me sont suggérées par la lecture d'un petit article du journal pédagogique *l'Ecole*, et conçu en ces termes: « L'assemblée communale d'Alpthal (Schwytz), a condamné la Commission d'école de cette localité à une amende de 20 francs, cette autorité s'étant montrée négligente dans l'exercice de ses fonctions. » (*Ecole* de 1881.)

Sans connaître la cause qui a pu motiver une telle décision, on peut dire qu'elle fait honneur à l'autorité qui a osé la prendre. La loi vaudoise permet-elle d'en agir ainsi ? Pas le moins du monde. Ni la loi ni le règlement n'en disent mot ; c'est-à-dire qu'il est entendu que *toutes* les Commissions d'école remplissent leurs devoirs avec exactitude et impartialité. C'est pousser la confiance un peu loin, comme nous le verrons plus loin.

Il y a bien un article 46 qui traite des plaintes du régent contre les écoliers, leurs parents ou tuteurs, ainsi que de celles des parents ou tuteurs contre le régent, mais contre la Commission... rien ! Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas osé. En effet, dans la plupart des localités, — je veux dire des villages, — les fonctions de membre de la Commission d'école sont en quelque sorte honorifiques, et je puis citer telle commune qui leur accorde à chacun fr. 1,50 par an. — Que peut-on exiger pour ce prix ? Vraiment, ces communes n'ont pas le droit de se plaindre, s'il leur plaît de lésiner de la sorte ; car, quelque insuffisant que soit le travail, on peut toujours leur répondre qu'elles en ont pour leur argent.

Les Commissions manquent souvent *d'impartialité*, parce qu'elles ne sont pas composées d'hommes indépendants, assez forts pour aller droit devant eux sans s'occuper du qu'en dira-on.

Elles comptent généralement dans leur sein des municipaux, fonctionnaires issus du suffrage populaire, qui ont intérêt à ménager les électeurs; car, pour eux aussi, il peut y avoir non réélection! enfin, certaines Commissions ont une façon si fantaisiste de comprendre leur devoir, qu'elles passent à côté de la loi avec une désinvolture surprenante. En voulez-vous des preuves?

... La Commission de X. a fait cette année l'examen complet le 28 mars (loi, art. 93); à Y. la dictée officielle a eu lieu le 26, contrairement aux prescriptions du Département; à Z., le président de la Commission accorde des congés pour les écoles obligatoires et, un peu partout, la répression des absences est complètement nulle. Je puis nommer plusieurs localités où, sur 25 ou 30 enfants en faute, aucune citation n'a été faite. Si les Commissions se contentaient de demeurer inertes en face de la tâche qui leur incombe, il n'y aurait que demi-mal, mais il en est qui se revêtent de leur autorité pour enrayer les progrès de l'instruction. Un de mes amis, qui me rapporte le fait, a demandé à la Commission de son école, dont M. le syndic est le président, six volumes de l'Abrégé de l'instruction civique de Droz. On lui a répondu que c'est trop cher. Ensuite, six exemplaires du livre de lecture de Renz; encore trop cher. Enfin une collection de modèles de dessin; toujours trop cher. Et notez que les bourgeois de cette commune s'accordent chaque année de grasses répartitions.

Quel est le remède à ces étranges abus de pouvoir, à ce pitoyable régime du bon plaisir ? Ce n'est pas dans la loi de 1865 qu'il faut l'aller chercher. Le Département ne peut que *conseiller*, *inviter*, *désirer vivement*, et c'est tout; il *n'ordonne* pas même, sachant qu'il n'a pas en main les moyens de se faire obéir. Toutes ces défaillances n'existeront plus, si les hommes influents qui siègent au Grand Conseil veulent bien s'employer à les faire disparaître en introduisant dans la future loi scolaire quelques articles dont l'effet sera de ramener les Commissions dans le chemin du devoir.

Si j'étais certain que mon humble opinion pût avoir quelque influence sur les décisions à prendre ultérieurement, je proposerais de modifier l'art. 110 comme suit :

« Les membres de la Municipalité ne peuvent faire partie des Commis-
» sions d'école, sauf dans les localités ayant un Conseil communal.

» Les Commissions scolaires coupables de négligence dans l'accomplis-
» sement de leur devoir sont passibles d'une amende de 1 à 20 fr.

» Les membres des Commissions d'école reçoivent, de la Caisse com-
» munale, un traitement fixé par la loi en raison de la population sco-
» laire. »

X.

JURA BERNOIS

Nouvelle loi scolaire. — Ecole cantonale et école normale. — Examens du brevet primaire et du brevet secondaire. — Création de nouvelles écoles secondaires. — Synode scolaire. — Société pédagogique jurassienne. — Certificat d'études primaires. — Nécrologie.

En décembre dernier, le Grand Conseil bernois s'est occupé de la réorganisation de la section pédagogique de l'Université de Berne. Pour répondre aux besoins du Jura, une section spéciale pourra être créée à l'école cantonale de Porrentruy. Après l'enseignement secondaire viendra le tour de l'école primaire. MM. les députés ont en mains un nouveau projet de

loi sur l'enseignement public. Ils le discuteront probablement dans le courant de mai, et nous pourrons alors en donner un résumé aux lecteurs de l'*Educateur*. Le projet a cent vingt-six articles. Voici les titres des principaux chapitres : *Dispositions générales, l'école primaire publique, l'école primaire supérieure, l'école de perfectionnement, les écoles privées, les autorités scolaires communales, les autorités scolaires du district, la surveillance de l'Etat.*

Le corps enseignant de l'école cantonale de Porrentruy vient d'être réélu pour dix ans. On sait que le recteur de cet établissement est M. Ed. Meyer, qui vient de publier chez Payot, à Lausanne, un *Guide pratique pour le calcul des volumes.*

L'école normale de Porrentruy a recruté ce printemps une nouvelle série d'élèves. Sur trente-trois candidats qui s'étaient présentés, cinq ont été reçus en troisième classe et douze en quatrième. M. et Mme Breuleux, MM. Clottu, César, S. Neuenschwander et Billieux ont été réélus pour une nouvelle période aux fonctions qu'ils occupaient dans l'établissement.

Aux examens du brevet primaire, les candidats suivants ont obtenu le diplôme : Mlles Bertha Raetz, Hél. Germiquet et Guenat; MM. Alb. Allenbach, William Chochart, Ami Héritier, Jules Koller, Jos. Marquis. Ces épreuves ont eu lieu les 8, 9 et 10 mars pour les travaux écrits, et les 22 et 23 mars pour l'examen oral.

Les examens du brevet secondaire ont eu lieu les 25, 26 et 27 avril, à Porrentruy. Deux candidats, MM. Jaccard et Gueniat, ont obtenu le brevet. Les autres candidats ne se présentaient que pour l'obtention d'un brevet spécial. Ils ont réussi, en général, pour toutes les branches sur lesquelles ils demandaient à être examinés. Ce sont Mlles L.-J. Charmillot, Alice Hess, Berthe Loosli; MM. F. Boegli, J.-A. Junker, J.-F. Paroz, Ch.-L. Redard, Jean Trauffer et F.-A. Baur.

Une nouvelle école secondaire a été ouverte à Vendlincourt, près Porrentruy. On parle également d'en créer une à Malleray. Ces classes nouvelles contribueront beaucoup à relever notre pays dans l'échelle des examens de recrues.

Nos synodes scolaires recherchent les moyens dont peut profiter l'instituteur pour perfectionner ses études après sa sortie de l'école normale.

Cette question a été mise à l'étude par le comité du synode cantonal. Si la conférence du district de Moutier a fourni un rapport dont les conclusions sont marquées au coin de beaucoup de clairvoyance et de sagesse, les instituteurs de Bienne ont décidé de ne pas entrer en matière sur ce sujet, mais de vouer leurs efforts et leur attention à des questions plus importantes et de plus d'actualité.

Le Comité central et le Comité général de la Section pédagogique jurassienne ont eu leur réunion bisannuelle à Sonceboz, le 29 avril dernier. Les comptes présentés par le Comité de Moutier ont été adoptés. Le nouveau Comité central se compose de MM. Landolt, président; Germiquet, vice-président; E. Grosjean père, secrétaire; Reinlé, caissier. Les questions à traiter à la prochaine réunion de Neuveville comprennent *une conférence de M. Landolt, la révision des livres de lecture des Ier, IIme et IIIme degrés, l'enseignement de l'orthographe.* Le choix des rapporteurs est laissé au Comité central, qui est également chargé de continuer l'œuvre de la fédération des instituteurs.

Voici un résumé des examens du certificat d'études primaires dans le Jura :

Lieux d'examen :	*Candidats :*	*Certificats délivrés :*
Saint-Imier,	42	24
Sonceboz,	22	12
Bienne,	42	24
Moutier,	14	8
Delémont,	23	13
Saignelégier,	49	18
Laufon,	18	7

Le corps enseignant jurassien regrette la perte de Louis Juillard, instituteur à Damoant, né en 1849 et breveté en 1868, ainsi que de Henri-Joseph Lachat, instituteur à Lugnez, mort à l'âge de 75 ans. Lachat, qui a fait partie de la commission des examens du brevet primaire, avait pris sa retraite l'année dernière ; c'était un homme de beaucoup de dévouement.

H. Gobat.

PARTIE PRATIQUE

Examens du certificat d'études primaires. (Jura bernois.)

Des examens en obtention du certificat d'études primaires ont eu lieu dans le X^me^ arrondissement scolaire du canton de Berne. Ils étaient dirigés par M. l'inspecteur Gylam, qui s'était assuré le concours de M. Mercerat, directeur des écoles de Sonvillier, de M. von Bergen, professeur au progymnase de Bienne et du soussigné. Ces épreuves ont eu lieu à St-Imier, le 25 février, avec 42 candidats, à Sonceboz, le 27 février, avec 22 candidats et à Bienne, le 28 février avec 21 candidats.

Nous publions ci-dessous les questions posées dans ces examens.

H. Gobat.

COMPOSITION

Réconciliation.

Depuis quelques jours vous êtes brouillé avec votre camarade P... pour une bagatelle. Faites-la connaître. Vous lui écrivez pour lui proposer d'oublier le passé et de vous reconcilier.

Nous publions ci-dessous deux travaux d'élèves très différents, le premier a mérité la meilleure note, tandis que le second est médiocre sinon mauvais [1].

Chère amie Marie !

Je ne puis supporter plus longtemps la perte de ton amitié. Aussi je viens humblement te demander pardon, car je sais que c'est moi et non toi, comme je te l'avais dit dans ma première colère qui ai eu tous les torts dans cette malheureuse affaire de Dimanche passé.

Lorsque je t'avais demandé, ce jour en question, de m'accompagner chez ma tante à la Ferrière, si tu refusais, ce n'était pas une raison, n'est-ce pas, pour laisser retomber toute ma mauvaise humeur sur toi

[1] Ces deux travaux sont publiés textuellement, avec les fautes de style, de ponctuation et d'orthographe.

et même t'injurier d'une pareille façon. Pardonne les vilains mots que j'ai pu te dire dans ma colère! Il me semble t'avoir aussi fait pleurer et t'avoir surnommée à cet effet pleurnicheuse et poltronne. Si cela est, chère Marie, tâche de l'oublier et sois sûre que mes sentiments à ton égard sont bien différents de ceux que j'avais dimanche passé.

Je sais que je suis prompte, et que souvent je me laisse aller à dire des mots, dont plus tard j'ai bien du regret. J'ai déjà essayé de me corriger de ce vilain défaut. Mais hélas! je n'ai pas encore réussi! Peut-être qu'avec l'aide de Dieu, cela viendra, n'est-ce pas!

Je serais déjà venue te demander de te réconcillier avec moi si je n'avais pas été retenue dans ma chambre par un violent mal de tête.

Mais maman me dit de me coucher, car je ne suis pas encore très bien.

Je termine donc en t'embrassant de cœur.

J'espère que ma lettre ne te sera pas désagréable et que je recevrai bientôt de tes nouvelles. Ton amie affectionnée,

Alice R.

Chèr ami

Tu sais que nous nous sommes chicaner l'autre jour pour un marbre que nous avions trouver sur la route; je sais que je n'ai pas voulu céder, et jé m'en repand en te priant de me pardonner ma méchanceté, je tacherai de ne plus me chicaner pour de telle bagatelle et je te prie d'oublier le passé et d'être des amis comme nous étions avant notre chicane.

En attendant de se revoir restons des amis sincères. A.

DICTÉE

Devoirs envers l'instituteur.

Puisque vos maîtres, mes enfants, ont reçu de vos parents la mission de vous élever et de vous instruire, ils les remplacent donc auprès de vous et les devoirs que vous avez à accomplir envers eux sont de la même nature que ceux qui vous sont imposés à l'égard de votre père et de votre mère; vous devez leur obéir, les respecter et les aimer. Que d'efforts, de fatigues, de travail pour vous instruire et vous former à la vertu! Ils éclairent votre intelligence par leurs observations. Ce sont eux qui inscrivent dans votre cœur, en caractères ineffaçables, ces sentiments généreux, ces règles sûres et fermes d'après lesquelles vous dirigerez plus tard votre vie. Ils ont dû travailler de longues années pour se rendre capables de remplir leur mission, et maintenant ils usent leurs forces, souvent leur santé, dans ce pénible labeur de l'enseignement. Aimez donc vos maîtres, mes enfants, obéissez-leur et ayez pour eux une reconnaissance qui dure autant que votre vie.

Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Examens de 1888.

ARITHMÉTIQUE

6me classe. (Enfants de 10 ans.)

1. Un banquier avait en caisse 13400 fr. Depuis lors il a reçu 8 fr., 115000 fr., 84 fr. Pendant le même temps il a payé 1055 fr., 503 fr., 7635 fr., 3 fr. Combien doit-il lui rester de francs en caisse?

R. Il lui reste 119 296 fr.

2. Des ouvriers ont enlevé ensemble 12475 mètres cubes de terre, à raison de 96 centimes le mètre cube. Combien doit-il leur être payé de centimes ?

R. Il doit payer 1197600 centimes.

3. La distance entre deux villes est de 100 fois 9078 mètres. Si je parcours 85 mètres par minute, combien me faudra-t-il de minutes pour aller d'une ville à l'autre ?

R. Il faudra 10680 minutes.

5me *classe.* (Enfants de 11 ans.)

1. Un marchand de vin en a dans sa cave 4 vases ; le premier de ces vases contient 1329 litres, le second 945 litres, le troisième 2085 litres et le quatrième 65 litres. Il veut échanger ce vin, qu'il vend 45 centimes le litre, contre de la toile, qui vaut 180 centimes le mètre. Combien recevra-t-il de mètres de toile ?

R. 1106 m.

2. Un marchand achète au printemps, une première fois, 2570 litres à 47 centimes le litre et, une seconde fois, 895 litres à 55 centimes le litre ; il mélange ces vins et les revend l'automne, à 57 centimes le litre. Combien a-t-il gagné, sachant qu'il s'est trouvé, au moment de la vente, un déchet de 93 litres ?

R. Il a gagné fr. 221,89.

4me *classe.* (Enfants de 12 ans.)

1. Un chemin de fer à double voie est long de 180 kilomètres. Quel est le prix des rails employés, si le quintal métrique de rails coûte fr. 32,60 et si les rails pèsent kg. 34,5 par mètre ? — R. 8 097 840 francs.

2. Une personne consomme 300 grammes de pain par jour à 50 cent. le kilo ; 3 décilitres de vin à 100 fr. l'hectolitre ; 350 grammes de viande à fr. 1,40 le kg. ; pour 25 cent. de légumes et 140 centilitres de lait à 15 centimes le litre. Le bois nécessaire à la cuisson de ses aliments coûte 6 centimes par jour. Combien dépense-t-elle annuellement pour sa nourriture ? — R. Fr. 532,90.

3. Un homme a fait 15 $^3/_4$ journées à fr. 1,15 la journée ; 20 $^1/_4$ à fr. 1,55 ; 14 $^1/_2$ journées à fr. 1,95 ; avec cela il a acheté 3 $^3/_8$ mètres d'étoffe à fr. 1,75 le mètre et 60 $^7/_8$ kg. de farine à 46 cent. le kg. Que doit-il lui rester ? — R. Fr. 43,86 $^5/_8$.

NOMINATIONS :

Jura bernois.

Instituteurs : MM. *Rossé, Emile,* et *Coulon Pierre,* à Cornol ; *Allenbach, Albert-Ferd.,* à Couve ; *Sauvain, Benoît,* à Alle ; *L'Eplattenier, Ernest,* à Orvin ; *Mathez, Albert,* à Tramelan-dessous ; *Jenny, Adolphe,* à Mont-Crosin, *Chappuis, Louis,* à Saignelégier ; *Grélat, Henri,* à Pommerats ; *Jubin-Chapuis,* à Bonfol ; *Marquis, Jos.-Gustave,* à Vermes ; *Huguelet Auguste,* à St-Imier.

Institutrices : Mmes *Moser, Caroline,* à Souboz ; *Langel, née Langel, Adèle-Léa,* à Courtelary ; *Perret, Julia,* et *Chatelain Alice,* à Cortébert ; *Chausse, Marthe,* à Reconvillier ; *Vauclair, Julie,* à Courtedoux ; *Moll, Louise,* à Madretsch ; *Jacob, Emma,* à Bienne ; *Borle, Ida,* à Sonvillier ; *Favre, Bertha,* à Montagne-du-Droit (près Sonvillier) ; *Bourquin, Alix,* à St-Imier ; *Rœz, Bertha-Lina,* à St-Imier ; *Chopard, Ida,* à St-Imier ; *Chavanne, Anna,* à St-Imier ; *Félalime, Louise,* à St-Imier.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

ATLAS-MANUEL

DE

GÉOGRAPHIE DE STIELER

Bulletin de souscription.

Je, soussigné .....

.....

demeurant à .....

.....

.....

déclare souscrire à un exemplaire de la nouvelle édition de **l'Atlas-Manuel de Géographie de Stieler.**

Je m'engage à payer régulièrement fr. 2.15 à réception de chaque livraison.

..... *le* *188*

SIGNATURE :

.....

Monsieur F. Payot

Libraire

Timbre
de
2 centimes.

LAUSANNE

LIBRAIRIE F. PAYOT 1, rue de Bourg 1, LAUSANNE

En souscription

NOUVELLE ÉDITION, ENTIÈREMENT REFONDUE

ATLAS-MANUEL DE GÉOGRAPHIE DE STIELER

95 CARTES COLORIÉES ET GRAVÉES SUR CUIVRE

PUBLIÉ PAR

H. BERGHAUS, Prof. Dr. Ch. VOGEL et H. HABENICHT

32 LIVRAISONS A 2 FR. 15 C.

L'éloge de l'Atlas-Manuel de Stieler n'est plus à faire ; cette œuvre, parue pour la première fois il y a près de 70 ans, est aujourd'hui trop répandue et trop connue pour que nous ayons besoin d'insister beaucoup sur ces nombreux et précieux avantages : exactitude scrupuleuse du tracé, perfection incontestable de la gravure, netteté remarquable de l'impression, harmonie parfaite du coloris.

Avec cette nouvelle édition, l'Atlas-Manuel de Stieler affirme une fois de plus sa supériorité sur les ouvrages similaires ; son mode d'établissement — gravure sur cuivre — est coûteux, mais a permis d'introduire toutes les modifications exigées par les progrès et les découvertes géographiques réalisés depuis la publication de l'édition précédente.

Aucun sacrifice n'a paru trop lourd pour répondre sous ce rapport à l'attente du public : sur l'ensemble des cartes, près du quart, 23 ont été gravées à nouveau entièrement, et les autres ont subi des remaniements si considérables, qu'elles peuvent être regardées avec raison comme des cartes nouvelles.

Cette nouvelle édition comprend 95 cartes (avec 170 petites cartes ou plans), et sera complète en 32 livraisons à 2 fr. 15 c., qui paraîtront de mois en mois et se vendront séparément.

Des prospectus avec nomenclature des cartes contenues dans l'Atlas-Manuel de Stieler sont à disposition.

La première livraison est en vente.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ord. 10 feuilles, fr. 6,25 le %, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes rég. dès 10 c., cart. ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour dessin, dès 20 c. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles** (Faber), **fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 % au demi-gros)**. — Crayons divers, dès 5 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c. à 2 fr. — Encres diverses, le flacon dès 25 c. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. — Plumes d'acier div., dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c. ; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéc. nouv.** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux. — Album de poésie. — Buvards. — Sacs d'écoliers.

GAZIER, *le meilleur de tous les dictionnaires*. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par *Mme de Dillmont, volume richement relié ; dessins très nombreux*, in-8°, *fr. 3,75*.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Vient de paraître :

Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr. 20.

Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret, 10me édition, 1 fr. 20.

Paraîtront prochainement :

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel.

Neiges d'antan, par F. Combe. Edition illustrée.

Le livre du jeune homme, par un père de famille.

Himmlisches Licht ins irdische Dunkel, von C. Wagner-Groben, traduction autorisée.

Petit vocabulaire français, par C.-W. Jeanneret. 7me édition.

COURS DE COSMOGRAPHIE

par A. PETERMANN, instituteur.

Seconde édition, revue et augmentée.

Ouvrage autorisé par le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

1 vol. in-12, avec 5 planches lithographiées.
1 fr 40 l'exempl. ; 14 fr. la douzaine.

GEORGES BRIDEL, ÉDITEUR, A LAUSANNE

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats ; albums et papiers à dessin ; matériel complet pour le dessin industriel et artistique ; boîtes de mathématiques ; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées ; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes ; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers ; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets ; presses à copier ; papiers à lettre et enveloppes Portefeuilles ; échéanciers ; serviettes d'avocats. Maroquinerie ; agendas e calendriers ; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres

PAPETERIE PENEVEYRE & Cie
Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 11. — 1er juin 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux,* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de **l'étranger** qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **avant le 15 juin.** A partir de cette date l'envoi du journal sera irrévocablement suspendu.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. Ls Beausire, gérant de l'Educateur, à Lausanne** (Suisse).

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. Kobel, Sœsterberg (Hollande) ; Mlle Perrenoud, Iaroslaw (Russie).

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 5 fr. d'un généreux anonyme.

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

Lausanne. — Classe de filles ; fr. 1600. — Examen le 14 juin, à 8 heures.
Chardonne. Classe de filles ; fr. 900. — Examen le 27 juin, à 8 heures.
Froideville. 2me classe mixte ; fr. 900. — Examen le 3 juillet, à 8 heures.
Ollon (Forchex). Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 5 juillet, à 8 heures.

RÉGENTS

Lausanne. 3 places de régents, classes de garçons ; fr. 2400 pour chaque poste. — Examen le 7 juin, à 8 heures.
Lausanne *(Chailly)*. Classe mixte ; fr. 1600. — Examen le 7 juin, à 8 h.
Corcelles s/Concise. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 11 juin, à 8 h.
Corsier. Classe mixte des *Monts ;* fr. 1400. — Examen le 20 juin, à 8½ h.
L'Abbaye. 1re classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 6 juin, à 8 heures.
Antagnes. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 8 juin, à 8 heures.
Yverdon. Classe mixte ; fr. 1850. — Examen le 13 juin, à 7 heures.
Etagnières. Classe mixte ; fr. 1000. — Examen le 18 juin, à 9 heures.
Charnex. (Montreux) 2me classe mixte ; fr. 1500. — Examen le 18 juin, à 9 heures.
St-Oyens. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 19 juin, à 8 heures.
Goumoens-la-Ville. 1re classe mixte ; fr. 1500. — Examen le 2 juillet, à 8 heures.

Ecole normale à Porrentruy.

MISE AU CONCOURS

La place de maître d'histoire religieuse et d'allemand dans toutes les classes de français et d'histoire, en 4me classe, est mise au concours pour la seconde fois. Maximum des heures de leçons par semaine 28. Traitement annuel 2600 à 3000 francs. La Direction soussignée réserve le droit de modifier la répartition des matières d'enseignement selon les aptitudes des candidats et les besoins de l'établissement.

Les aspirants sont invités à adresser leur demande et leurs certificats à l'autorité soussignée avant le 20 juin prochain.

Berne 29 mai 1888.

Direction de l'Education.

AVIS

Un instituteur thurgovien recevrait dans sa famille un jeune garçon de la Suisse romande qui voudrait apprendre la langue allemande. Prix très modéré. S'adresser pour renseignements à L. Visinand, régent, à Bussigny (Morges).